

Définitions droit pénal

Par **Coco**, le 14/12/2013 à 11:19

Bonjour,

j'ai un problème concernant des définitions en droit pénal surtout au niveau de la nature et de l'élément moral de l'infraction.

J'aimerais savoir si mes définitions sont bien ou si ça ne va pas.

Infraction matérielle : il est exigé un résultat.

Infraction formelle : c'est le comportement qui est incriminé peu importe le résultat.

Infraction obstacle : on cherche à empêcher un résultat plus grave, violation des petites infractions punies pour empêcher la réalisation des infractions plus graves.

DOL général : comportement volontaire dont on sait qu'il est certainement interdit par la loi et qu'il va porter atteinte avec certitude à une valeur sociale protégée.

DOL spécial : On cherche à atteindre le résultat que le législateur a voulu empêcher. Le but rechercher est d'enfreindre la loi. (exemple du meurtre)

DOL Praeter intentionnel : on cherchait à nuire de façon mineure mais cela devient une nuisance majeure. L'infraction mineure dévient une infraction majeure.

Faute caractérisée : faute d'imprudence de négligence qui expose autrui à un risque particulier de gravité que son auteur ne pouvait pas ignorer. (conscience présumée chez les professionnels).

Faute délibérée : violation volontaire d'une règle de sécurité imposée par la loi dont on a conscience de la gravité.

Si vous voulez bien me dire ce que vous en pensez et me donner des exemples car c'est dans la pratique, je n'arrive pas à définir quelle infraction entre dans quelle catégorie.

Aussi, j'aurai besoin d'aide concernant le principe de non cumul avec les concours réel ou idéal de qualification. Je suis complètement perdu sur ce point.

Merci à vous :)